



**POUR ACCEDER À L'ETABLISSEMENT
MERCİ DE PRESENTER
A L'AGENT D'ACCUEIL**

- UN RESULTAT D'EXAMEN DE DEPISTAGE VIROLOGIQUE NEGATIF A LA COVID 19 (RT-PCR ou ANTIGENIQUE) DE MOINS DE 48 HEURES ;
- UN JUSTIFICATIF DE STATUT VACCINAL ;
- UN CERTIFICAT MEDICAL DE RETABLISSEMENT A LA SUITE D'UNE CONTAMINATION AU COVID 19 OU DE CONTRE-INDICATION A LA VACCINATION.

SAUF LES URGENCES

LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS

LES MINEURS JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE

LES VISITES COMMERCIALES SONT SUSPENDUES JUSQU'À NOUVEL ORDRE